



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MONT-CARMEL

AVIS PUBLIC

À tous les contribuables de la Municipalité de Mont-Carmel

Soyez avisés qu'une seconde séance extraordinaire du Conseil aura lieu le mardi 17 décembre 2024 immédiatement après la séance extraordinaire du budget 2025 à la salle du conseil. Les points suivants seront traités :

- 1. Ouverture**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Gestion financière**
 - 3.1** Affectation de fonds à un projet spécifique - Chalet des sports
- 4. Législation**
 - 4.1** Nomination - Représentant et substitut au conseil d'administration de la Régie Kam-Ouest
 - 4.2** Résolution d'adoption « *Plan d'urbanisme* »
 - 4.3** Résolution d'adoption « *Règlement de zonage* »
 - 4.4** Résolution d'adoption « *Règlement de construction* »
 - 4.5** Résolution d'adoption « *Règlement de lotissement* »
 - 4.6** Résolution d'adoption « *Règlement sur l'administration des règlements d'urbanisme* »
- 5. Période de questions**
- 6. Levée de la séance**

DONNÉ À MONT-CARMEL CE 12^e jour de mois de décembre 2024.

Maryse Lizotte
Directrice Générale
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Maryse Lizotte, résidant à Mont-Carmel, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 12 h et 13 h, le 12^e jour de décembre 2024, à chacun des endroits suivants, à savoir :
Bureau municipal et Bibliothèque municipale.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé à Mont-Carmel ce 4 décembre 2024.



Maryse Lizotte
Directrice générale
Greffière-trésorière